

## COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU  
SEANCE DU 15/12/2021**

**Sous la présidence de Madame Carole TALLEUX, Maire,**

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

**Présents (14) :** Mesdames et Messieurs, Carole TALLEUX, Maire

Jean-Marc GINDER, Christian BUTSCHA Laetitia ORTSCHITT, Adjoints au Maire,  
Joseph CARNEMOLLA, Christine CARRERA, Stéphane ESSLINGER, Arnaud FLANDRE, Armand HEITZ, Didier KERN, Thomas MAUVAIS, Jean-Baptiste MEYER, Sandrine SCHNEIDER, Myriam WENDLING conseillers municipaux.

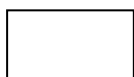
**Absent non excusé :** .."

**Ont donné procuration (1) :** Alexandra STEMMELIN qui a donné procuration à Laetitia ORTSCHITT.

**En application de l'article L.2121-15 du CGCT est désigné secrétaire de séance, Arnaud FLANDRE, conseiller municipal, assisté de Nicolas NUNNINGER, Secrétaire de Mairie.**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 octobre 2021.
2. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022.
3. Vente du terrain cadastré section 24 n°348 (lot 2, rue des Pyrénées).
4. Convention relative à l'enfouissement des réseaux d'Orange (travaux rue des Fleurs).
5. Mise à disposition de personnel à l'UAF Hardt Sud.
6. Convention de mise à disposition des terrains de football et du local « Mille Club » (FC Pays Rhénan).
7. Subvention collègue Monod d'Ottmarsheim dans le cadre d'actions pédagogiques 2022.
8. Subvention exceptionnelle à l'ACL de Petit-Landau (les Fous du piston).
9. Débat sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire accordée aux agents.
10. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
11. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
12. Divers.



### **1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 5 octobre 2021.**

Le compte-rendu de la séance du 5 octobre n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

### **2. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022.**

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 25 % du budget principal 2021 ainsi que du budget annexe « eau » 2021 à savoir :

	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET ANNEXE Eau	
	2021	2022	2021	2022
Chapitre 20	0 €	0 €	0 €	0 €
Chapitre 21	303 519,46 €	<b>75 879,57 €</b>	54 000,00 €	<b>13 500,00 €</b>
Chapitre 23	651 000,00 €	<b>162 750,00 €</b>	0 €	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à mandater et liquider les dépenses d'investissement avant l'approbation du budget principal et du budget annexe eau 2022 dans la limite des montants ci-dessus.

### **3. Vente du terrain cadastré section 24 n°348 (lot 2, rue des Pyrénées).**

Mme le Maire informe que les acquéreurs qui s'étaient manifestés pour l'acquisition du lot n°2 de la future rue des Pyrénées et auxquels le Conseil Municipal avait décidé la vente du terrain en sa séance du 24 août 2021, se sont désistés par courrier du 30 septembre 2021.

Aussi, la Commune s'est mise à la recherche d'autres acquéreurs potentiels. Ainsi, M. Samuel VIERA GOMES et Mme Mélissa ARNOULD ont transmis une proposition d'acquisition en date du 8 décembre 2021, en acceptant explicitement les conditions demandées par la Commune (aspect financier, obligation de construire dans les 2 ans notamment).



VU le permis d'aménager n°PA 068 254 21 D0001 accordé le 15 avril 2021, prévoyant la création de 4 parcelles à bâtir,  
VU l'engagement de M. et Mme GAUTHIER Régis en date du 30/05/2021 pour l'acquisition du terrain, assorti notamment d'une obligation de construction dans les 2 ans à compter de la signature de l'acte de vente,  
VU la décision du Conseil Municipal du 24/08/2021, point 11 de l'ordre du jour,  
VU le désistement de M. et Mme GAUTHIER Régis en date du 30/09/2021,  
VU l'engagement de M. VIEIRA GOMES Samuel et Mme ARNOULD Mélissa en date du 08/12/2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ANNULE** la vente de la parcelle cadastrée section 24 n°348 (lot n°2) au profit de M. et Mme GAUTHIER Régis, point n°11 de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 24/08/2021,
- **DECIDE** la vente de la parcelle cadastrée section 24 n°348 (lot n°2) d'une surface de 639 m<sup>2</sup> à M. VIERA GOMES Samuel et Madame ARNOULD Mélissa pour un montant de 15 000 € l'are, soit un montant de 95 850,00 €
- **DIT** que le notaire est laissé au choix de l'acquéreur,
- **DIT** que les frais de notaire, les frais d'acte et de transcription, et tous frais qui découlent de la cession sont à la charge de l'acquéreur,
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de l'acte notarié et de tout document afférent.

#### **4. Convention relative à l'enfouissement des réseaux d'Orange (travaux rue des Fleurs).**

Mme le Maire informe que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs et de réfection de voirie rue des Fleurs, il y a lieu pour la Commune de passer une convention avec Orange pour l'enfouissement du réseau téléphonique géré par Orange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention CNV-HD4-54-20-126085 relative à l'opération d'enfouissement des réseaux d'Orange dans la Commune de Petit-Landau,
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de la convention et de tout document afférent.

#### **5. Mise à disposition de personnel à l'UAF Hardt Sud.**

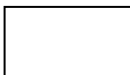
Mme le Maire informe que le Secrétaire de Mairie exerce également la fonction de secrétaire administratif de l'UAF Hardt Sud. Cette structure, fruit de l'union entre l'Association Foncière de Petit-Landau et l'Association Foncière de Hombourg, gère l'entretien des chemins d'exploitations créés par les différents remembrements agricoles.

Il y a donc lieu de mettre à disposition l'agent concerné via une mise à disposition de personnel. La Commune versera le traitement à l'agent en augmentant le régime indemnitaire de celui-ci. L'UAF s'engageant à rembourser le surcoût ainsi induit par la convention annuellement à la Commune.

VU le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention auprès de l'UAF Hardt Sud,
- **CHARGE** Mme le Maire de la signature de la convention et de tout document afférent.



## **6. Convention de mise à disposition des terrains de football et du local « Mille Club » (FC Pays Rhéna)**

Mme le Maire informe avoir reçu un projet de convention pour la mutualisation d'un agent employé par le PC Pays Rhéna entre les communes membres (Kembs, Niffer & Petit-Landau). Toutefois le projet de convention n'apparaît pas comme entièrement abouti.

Se pose notamment la question du coût, le problème dû au fait que l'agent, embauché en emploi aidé, ne dispose pas à ce jour du permis de conduire, il ne pourrait pas, par exemple, aller décharger la tondeuse depuis le stade vers l'espace déchets verts situé de l'autre côté du village. Ainsi que l'utilisation du matériel communal, puisque le service technique ne dispose plus que d'une tondeuse de grand gabarit.

Une rencontre sera organisée entre le Conseil Municipal de Petit-Landau et les représentants du FCPR pour éclaircir tous ces éléments.

## **7. Subvention collège Monod d'Ottmarsheim dans le cadre d'actions pédagogiques 2022.**

Mme le Maire rappelle que la commune de Petit-Landau et le collège d'Ottmarsheim ont signé une convention en 2014 pour le financement des actions pédagogiques. Le volet financier de la convention stipule que la Commune subventionne le collège chaque année à hauteur de 54 € par élève de la Commune scolarisé au sein de cet établissement.

Pour information, 31 élèves landaunais sont scolarisés pour l'année scolaire 2021/2022.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 1 674,00 € au Collège Théodore Monod dans le cadre d'actions pédagogiques 2022,
- **MET EN EXERGUE** que les crédits nécessaires ont été votés au Budget Principal 2021,
- **CHARGE** M. le Maire du versement de la subvention et de la signature de tout document afférent.

## **8. Subvention exceptionnelle à l'ACL de Petit-Landau (les Fous du piston).**

Les Fous du Pistons, membres de l'ACL de Petit-Landau, a informé la Commune qu'elle organisera une parade de Noël avec des véhicules anciens le samedi 18 décembre 2021.

Lors du cortège, les membres distribueront des manalas et des mandarines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 100 € l'ACL Petit-Landau, section les Fous du Pistons,
- **MET EN EXERGUE** que les crédits nécessaires ont été votés au Budget Principal 2021,
- **CHARGE** Mme le Maire du versement de la subvention et de la signature de tout document afférent.

## **9. Débat sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire accordée aux agents.**

Un nouveau décret va contraindre les collectivités à participer financièrement à la protection santé et à la prévoyance pour tous les agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La première étape de la mise en place de la participation consiste en un débat au sein du Conseil Municipal pour informer les élus et donner les lignes directrices.

Pour rappel :

- La protection santé vient en complément des remboursements de la sécurité sociale.



- La protection prévoyance couvre les risques de longue maladie et de handicap notamment.

La Commune de Petit-Landau participe déjà financièrement à la couverture de ces risques pour les agents comme suit :

Protection Santé.

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 19/02/2013, la Commune verse mensuellement une participation aux agents ayant souscrit une mutuelle santé « labelisée » par le CDG.

Le montant varie en fonction du contrat (individuel ou familial) souscrit et de l'indice de chaque agent.

A titre d'information, le coût mensuel de cette participation est de 171 € en octobre 2021.

Prévoyance

La commune a adhéré au groupement de commande initié par le CDG 68.

Par délibération du 6/11/2018, le Conseil Municipal a décidé de participer financièrement à la cotisation de chaque agent à hauteur de 100 % du montant, plafonné à 40 €.

A titre d'information le cout mensuel global pour la commune se monte à 238 € par mois.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal propose de confirmer ces aides à partir de 2022.

**10. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.**

Remplacement et mise sous goulotte du câble d'alarme incendie salle polyvalente, CARON, 1766,40 € TTC.

Création + maquette du BC Hiver, WOOPX, 1 446,00 € TTC.

Impression du BC Hiver, AZ Imprimerie, 1 018,16 € TTC.

Curage puits perdu rue des Fleurs, KUENEMANN, 256,40 € TTC.

Création d'un parking PL en GNR à proximité du dépôt déchets verts + réfection du chemin dans le prolongement de la rue de l'Ecole vers la RD 468, COLAS, 12 450,00 € TTC.

Commande livres de Noël école maternelle, BISEY, 153,65 € TTC.

Commande de livres de Noël école élémentaire, BISEY, 440,08 € TTC.

**11. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.**

Mme le Maire rend compte des autorisations d'urbanisme instruites et en cours d'instruction.

**Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :**

Me GREWIS, notaire à Hégenheim, Maison 26 B rue Séger.

Me PRAT, notaire à Mulhouse, maison 14 rue des Jardins.

Me GIROD, notaire à Mulhouse, Terrain de construction 39 rue Séger.

**Certificat d'urbanisme**

Me PRAT, notaire à Mulhouse, CUa d'information, maison 14 rue des Jardins.

Me HURTH, notaire à Hégenheim, CUa d'information, maison 24 rue Séger.

Me MEYER ADANIR, notaire à Mulhouse, CUa d'information, appartement 2A rue du Rhin.

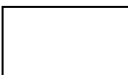
Me REBATTU, notaire à Saint-Louis, CUa d'information, terrain à bâtir 3 rue des Pyrénées.

**Déclaration préalable de travaux.**

LONG Frédéric, 4 rue des Vosges, Piscine

MAYER Joane, 39 rue Séger, garage + clôture.

ARNOLD Cédric, 20 rue de la Forêt Noire, panneaux photovoltaïques en toiture.



**Permis de construire :**

FOCH Maxime et Émilie, construction d'une maison d'habitation, 7 rue de Lorraine.  
SAADA Faisal, extension + piscine, 3 rue de Normandie.

**12. Divers.**Points déchets verts communal

Mme le Maire informe que M. Alain HANSER, qui s'occupait jusqu'à présent du gardiennage du point déchets verts communal, cessera ses fonctions au 31/12/2021.

La Commune a lancé un appel à candidature pour le remplacer via un Infopop. Sans résultat malheureusement.

Des discussions ont été entamées avec le service technique, dont les agents ne sont pas forcément très enclins à travailler le samedi après-midi.

Madame le Maire évoque la possibilité d'ouvrir le point déchets verts sans surveillance permanente.

Stéphane ESSLINGER estime que cela est tout à fait possible, les habitants étant habitués au fonctionnement de l'espace.

Armand HEITZ attire toutefois l'attention sur le fait que les gens sachant qu'il y a une surveillance, cela est sans doute dissuasif.

Didier KERN estime qu'il faut faire perdurer ce service à la population. Ce que l'ensemble des membres approuvent.

Thomas MAUVAIS demande si la fréquence d'ouverture serait la même ? A priori oui.

Joseph CARNEMOLLA se propose pour ouvrir et fermer l'espace. D'autres élus également. Du coup, Christian BUTSCHA propose un roulement entre les élus. Un planning entre élus pour assurer l'ouverture et la fermeture sera mis en place. Avec une surveillance par ronde aléatoire.

Un essai sera fait avec le même rythme d'ouverture.

Christian BUTSCHA estime que le simple fait de vérifier périodiquement le bon fonctionnement suffira sans doute à dissuader les éventuels sauvages.

Mme le Maire rappelle que les conseillers municipaux sont invités à sillonner les rues du village pour évaluer les décorations de Noël dans le cadre du concours organisé par la commune. Tous les membres du Conseil sont des jurés potentiels, et un classement sera établi en fonction des points que chacun aura attribué.

Madame le Maire informe que le relevé radar, transmis la semaine dernière, avec des vitesses de plus de 195 km/h notamment relevées rue du Rhin à plusieurs reprises, sont erronés. A priori et après contact téléphonique avec le technicien de l'entreprise ayant installé les panneaux, un mauvais fonctionnement du radar est évoqué. Une vérification sera faite par l'entreprise sur place.

Les contacts avec différentes entreprises ont été pris pour le remplacement du tableau électronique de l'école élémentaire. Deux tailles d'écran sont possibles, 65 pouces (devis à 11 000 €) ou 75 pouces (13 000 €). Une subvention de 2 000 € a été octroyée par la CEA. Les enseignantes sont très intéressées.

Vu la taille de la classe, l'écran de 75 pouces paraît le plus indiqué. Étant sur pied mobile, il pourra servir aux deux classes. Eventuellement même aux élèves de l'école maternelle, qui pourraient alors se déplacer et utiliser la salle du milieu.

Jean-Marc GINDER assistera à la réunion du SIVOM du 16/12/2021. A l'ordre du jour notamment le montant de la redevance assainissement. Actuellement, le taux sur Petit-Landau est à 1,50 €/m<sup>3</sup> consommé. La moyenne sur le SIVOM étant de 1,86 €. Un inévitable lissage va devoir se faire sur plusieurs années. Un ajustement à la hausse est donc sans doute à prévoir.



A noter qu'une part fixe sera sans doute mise en place.  
Il tiendra informé le conseil municipal des chiffres exacts dès qu'ils auront été définis.

#### Travaux rue des Fleurs

Les enrobés ont été mis en place lundi dernier par COLAS. Malheureusement la synchronisation entre ENEDIS, COTTEL et ROSACE n'a pas pu être faite. Aussi, des poteaux à supprimer restent en place. Il y aura donc des rustines de macadam à poser lorsque ceux-ci auront été enlevés.

Il a tout de même été décidé de poser les enrobés, sinon il aurait fallu pour les usagers attendre sans doute plusieurs mois et rouler sur du concassé. Avec le risque de désocler les bordures, endommager les bouches à clé des branchements d'eau ....

L'entreprise COLAS et son chef de chantier ont tout fait pour effectuer les travaux en temps et en heure. Un message de remerciement sera adressé par la commune. Didier KERN, qui a observé le chantier, approuve totalement. L'entreprise a fait en sorte que chacun puisse accéder à sa propriété chaque soir. Le chantier a été très bien balisé et le travail a été exécuté dans les règles de l'art.

Stéphane ESSLINGER, correspondant communal auprès de l'association Amis des Landes, s'est rendu à l'assemblée générale de cette dernière avec Clément URICHER, ancien représentant communal et à présent membre du bureau. Des contacts intéressants ont ainsi pu être établis avec cette association. Mme le Maire informe qu'elle va prendre contact avec la Mairie de Labouheyre, commune jumelée avec Petit-Landau, pour prévoir des manifestations communes.

Armand HEITZ remercie la famille SCHNEIDER pour l'aide précieuse apportée à l'occasion de la création des décorations des fenêtres de la Maison Villageoise.

Thomas MAUVAIS évoque le retour très positif de la distribution des repas de Noël le samedi 10 décembre dernier. 186 repas dans 112 foyers ont été distribués. Au grand plaisir des seniors du village.

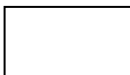
Laetitia ORTSCHITT informe que 25 boîtes-solidaires ont été déposées. Elle se propose d'emballer celles qui ne le sont pas. Rendez-vous lundi 20 décembre vers 9h en Mairie. Elle propose de matérialiser des places au niveau de l'école maternelle. En effet, le stationnement parfois chaotique de certains véhicules rend la circulation des piétons et des poussettes périlleuse. A discuter lors d'une prochaine commission.

La cérémonie des vœux du Conseil Municipal est prévue le vendredi 14 janvier. Considérant qu'aucun moment de convivialité ne pourra être organisé au vu la dégradation de la sanitaire, la cérémonie est malheureusement annulée. Une alternative sera trouvée pour néanmoins présenter les vœux à la Commune (carte de vœux, vidéo ...)

Prochaines séances :

- Mardi 11 janvier : Commissions réunies à 19h30

La séance est levée à 21h30.



**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations  
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau  
Séance du 15/12/2021**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 octobre 2021.
2. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021.
3. Vente du terrain cadastré section 24 n°348 (lot 2, rue des Pyrénées).
4. Convention relative à l'enfouissement des réseaux d'Orange (travaux rue des Fleurs).
5. Mise à disposition de personnel à l'UAF Hardt Sud.
6. Convention de mise à disposition des terrains de football et du local « Mille Club » (FC Pays Rhénan)
7. Subvention collègue Monod d'Ottmarsheim dans le cadre d'actions pédagogiques 2022.
8. Subvention exceptionnelle à l'ACL de Petit-Landau (les Fous du piston).
9. Débat sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire accordée aux agents.
10. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
11. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
12. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
TALLEUX Carole	Maire		
GINDER Jean-Marc	1° adjoint		
BUTSCHA Christian	2° adjoint		
ORTSCHITT Laetitia	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale	<b>Procuration à Laetitia ORTSCHITT</b>	
MAUVAIS Thomas	Conseiller municipal		
FLANDRE Arnaud	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale		





CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
HEITZ Armand	Conseiller municipal		
SCHNEIDER Sandrine	Conseillère municipale		
CARRERA Christine	Conseillère municipale		
KERN Didier	Conseiller municipal		

